

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2032

1^{er} septembre 2011

SOMMAIRE

360 Family Equity S.A.	97506	Eiffel Investment Group Sàrl	97505
4Com S.à r.l.	97507	FDV II Venture	97528
Abbott South Africa Luxembourg S.à r.l.	97501	Fund Solutions SCA	97502
Alfimmo S.A.	97514	GameStop Europe Holdings S.à r.l.	97510
ALS Holdings (International)	97494	GameStop Finance S.à r.l.	97515
ALS Holdings (US)	97521	GameStop Global Holdings S.à r.l.	97528
Alvogen CEE S.à r.l.	97534	General Oriental (Services) Limited	97501
Alvogen ServiceCo S.à r.l.	97534	Gullivers Luxembourg S.à r.l.	97522
Amundi Money Market Fund	97507	Hornton S.à r.l.	97491
An Schmatten S.à r.l.	97521	Inland Cargo-Line S.A.	97497
Arkiris Capital Finance S.à r.l.	97515	LDIG (Luxembourg) S.à r.l.	97505
Aron Gestion et Finances S.A.	97531	Merlin 1 S.A.	97511
Ateliers VVYNGLA S.A.	97511	Nord Forest S.à r.l.	97490
Ateliers VVYNGLA S.A.	97520	Repco 29 S.A.	97495
AXA Assurances Luxembourg	97536	Repco 30 S.A.	97524
Banque BCP, S.A.	97503	Seema S.à r.l.	97507
Baobab Holdings S.à r.l.	97524	Stugalux Construction S.A.	97508
Bluespace Holding Sàrl	97524	Vigliotti & Misci S.à r.l.	97494
Central Park SA	97522	Vipax S.à r.l.	97494
CEP III IHP S.à r.l.	97533	Vitesse Air Holding S.à r.l.	97494
CEP III Investment 12 S.à r.l.	97495	Walton Castle	97496
CEP III Investment 2 S.à r.l.	97495	Westendam S.A.	97502
CEP III Investment 5 S.à r.l.	97533	Westpoint D2 Distribution Park Holdings S.à r.l.	97496
CEP III Pucchini S.à r.l.	97536	Wetex	97502
Compagnie Privée de l'Etoile S.A.	97504	WISAG Service Holding Luxembourg Sàrl	97502
COPLA - Consortium de Placements S.A.	97525	With Pleasure S.A.	97491
Crédit Suisse (Luxembourg) S.A.	97519	W.Thielen s.à r.l.	97496
CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l.	97501	Yams S.à r.l.	97504
CVC Capital Partners Investment Un- derwriting S.à r.l.	97497	Zare-Schlass S.à r.l.	97504

Nord Forest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.

R.C.S. Luxembourg B 138.074.

L'an deux mille onze.

Le six juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Tom DEFAYS, ouvrier, demeurant à L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.

Seul associé de la société à responsabilité limitée NORD FOREST S.à r.l., avec siège social à L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.074 (NIN 2008 2414 801),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 du 22 mai 2008,

au capital social de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (€ 124.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Tom DEFAYS.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts sociales

Monsieur Tom DEFAYS cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit cent (100) parts sociales pour le montant d'un Euro (€ 1.-) à Madame Cornelia SIEBENBORN, cultivatrice, demeurant à L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.

Est intervenue au présent acte:

Madame Cornelia SIEBENBORN, prénommée, laquelle déclare accepter la prédite cession de parts sociales.

Madame Cornelia SIEBENBORN est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et elle a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant Monsieur Tom DEFAYS déclare avoir reçu de Madame Cornelia SIEBENBORN le montant d'un Euro (€ 1.-) avant la passation des présentes, ce dont quittance.

Madame Cornelia SIEBENBORN et Monsieur Tom DEFAYS, agissant en leur qualité de gérante technique respectivement gérant administratif de la société déclarent accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite l'associée unique, Madame Cornelia SIEBENBORN, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts intervenue, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune, toutes attribuées à Madame Cornelia SIEBENBORN, cultivatrice, demeurant à L-9639 Boulaide, 8, rue Jérôme de Busleyden.

Deuxième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Tom DEFAYS de son poste de gérant administratif de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Madame Cornelia SIEBENBORN sera désormais nommée gérante unique de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. DEFAYS, C. SIEBENBORN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098596/54.

(110111527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

With Pleasure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.680.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011094902/12.

(110107168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hornton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.964.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1) The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398;

2) The private limited liability company "Sagace S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 157832;

3) The public limited company "PARTICIPATIONS ALPA S.A.", established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 55288;

4) The private limited liability company "Saigol DDC Limited", established and having its registered office in IM1 1AF Douglas, 19-21, Circular Road, inscribed in the Companies' Registry of Isle of Man under the number 123826C;

5) The private limited liability company "ALMARA Investments Limited", established and having its registered office in Dubai, P.O. Box 71241, 1003, Sheik Zayed Road, Khalid Al Attar Tower (United Arabs Emirates), inscribed in the Registrar of Companies of Dubai under the number O.F. 233.

All the appearing parties are here represented by Mr. Christian TAILLEUR, private employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, by virtue of five proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Hornton S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 158964, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on February 14, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 978 of the 12th of May 2011;

- That the appearing parties are the sole actual partners (the "Partners") of the Company and that they have taken, through their proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Partners decide to suppress the indication of the nominal value of the five hundred (500) representative shares of the corporate capital.

Second resolution

The Partners decide, with retroactive effect on June 20, 2011, to change the currency of the corporate capital, actually fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), and to express it henceforth in Pound Sterling, in accordance with the exchange rate available on OANDA website on June 20, 2011, rounded at eleven thousand and twenty-nine Pound Sterling (11,029.- GBP).

Third resolution

The Partners resolve to increase the share capital by one hundred eighty-eight thousand nine hundred and seventy-one Pound Sterling (188,971.- GBP), so as to raise it from its present amount of eleven thousand and twenty-nine Pound Sterling (11,029.- GBP) up to two hundred thousand Pound Sterling (200,000.- GBP), without issue of new sharequotas, but by increasing the par value of each of the current five hundred (500) sharequotas up to four hundred Pound Sterling (400.- GBP).

Fourth resolution

The Partners declare that the here before realized capital increase has been fully paid up in cash by the current shareholders in proportion to their stake, so that the amount of one hundred eighty-eight thousand nine hundred and seventy-one Pound Sterling (188,971.- GBP) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing, the Partners decide to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at two hundred thousand Pound Sterling (200,000.- GBP) represented by five hundred (500) sharequotas with a nominal value of four hundred Pound Sterling (400.- GBP) each."

Sixth resolution

The Partners decide to appoint, for an undetermined duration, as additional managers of the Company:

- Mr. Marc CUNDY, accountant, born in Gibraltar, on July 1, 1959, residing 3 Mansion House, Lees Court, Sheldwich, Faversham, Kent, ME13 0NQ, (United Kingdom), and
- Mr. James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5, 1976, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398;

2) La société à responsabilité limitée "Sagace S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157832;

3) La société anonyme "PARTICIPATIONS ALPA S.A.", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55288;

4) La société à responsabilité limitée "Saigol DDC Limited", établie et ayant son siège social à IM1 1AF Douglas, 19-21, Circular Road, inscrite au Registre des Sociétés de l'Île de Man sous le numéro 123826C;

5) La société à responsabilité limitée "ALMARA Investments Limited", établie et ayant son siège social à Dubai, P.O. Box 71241, 1003, Sheik Zayed Road, Khalid Al Attar Tower (Emirats Arabes Unis), inscrite au Registre des Sociétés de Dubai sous le numéro O.F. 233.

Toutes les parties comparantes sont ici représentées par Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en vertu de cinq (5) procurations sous seing privé lui

délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Hornton S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158964, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 978 du 12 mai 2011;

- Que les parties comparantes sont les seules associées actuelles (les "Associées") de la Société et qu'elles ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées décident de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social.

Deuxième résolution

Les Associées décident, avec effet rétroactif au 20 juin 2011, de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), pour l'exprimer dorénavant en Livres Sterling, sur base du taux de change disponible sur le site internet OANDA du 20 juin 2011, arrondi à onze mille vingt-neuf Livres Sterling (11.029,- GBP).

Troisième résolution

Les Associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante et onze Livres Sterling (188.971,- GBP), pour le porter de son montant actuel de onze mille vingt-neuf Livres Sterling (11.029,- GBP) à deux cent mille Livres Sterling (200.000,- GBP), sans émission de parts sociales nouvelles, mais en augmentant le pair comptable de chacune des cinq cents (500) parts sociales existantes à quatre cents Livres Sterling (400,- GBP).

Quatrième résolution

Les Associées déclarent que l'augmentation de capital réalisée ci-avant a été intégralement libérée en numéraire par les associées actuelles en proportion de leur détention, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante et onze Livres Sterling (188.971,- GBP) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associées décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille Livres Sterling (200.000,- GBP), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de quatre cents Livres Sterling (400,- GBP) chacune."

Sixième résolution

Les Associées décident de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérants supplémentaires de la Société:

- Monsieur Marc CUNDY, comptable, né à Gibraltar, le 1^{er} juillet 1959, demeurant 3 Mansion House, Lees Court, Sheldwich, Faversham, Kent, ME13 0NQ, (Royaume-Uni), et

- Monsieur James BODY, employé privé, né à Clare (Irlande), le 5 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. TAILLEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011 LAC/2011/29098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092723/150.

(110105170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

ALS Holdings (International), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.080.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juin 2011.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2011094932/12.

(110106222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Vigliotti & Misci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.112.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094889/10.

(110106993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Vipax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.308.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vipax S.A.R.L.

Référence de publication: 2011094890/11.

(110107419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Vitesse Air Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.066.

L'associé unique de Vitesse Air Holding S.à r.l. (la «Société»), Wilmington Trust Company, avec siège social au 1100 North Market Street, Rodney Square North, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19890-0001, USA, a accepté, avec effet au 9 juin 2011, la démission de Madame Rose Hynes, gérant de classe B et a nommé gérant de classe B de la Société, avec effet au 9 juin 2011, pour une période illimitée, Monsieur John McMahon, résidant au 52, the Fairways, Castletroy Monaleen, Co. Limerick, Ireland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094891/14.

(110106943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

CEP III Investment 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.232.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

CEP III Investment 12 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094943/19.

(110106294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

CEP III Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.356.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

CEP III Investment 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094944/19.

(110106286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

RepcO 29 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 187.160,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 118.299.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur" avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011100740/30.

(110114077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

W.Thielen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 53.980.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 7 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094892/10.

(110107000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Walton Castle, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.258.

En date du 29 juin 2011, La Garoupe Luxembourg S.A., immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B93264 et ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, a cédé la totalité des parts d'intérêts qu'elle détenait dans la société Walton Castle à la société Nationwide Management Services S.A., immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B45906 et ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour Walton Castle

Référence de publication: 2011094893/13.

(110107109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Westpoint D2 Distribution Park Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.417.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse du gérant Monsieur Michel RAFFOUL est désormais la suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094895/13.

(110106508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

CVC Capital Partners Investment Underwriting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.453.

—
EXTRAIT

1) Suite aux décisions prises par l'associé unique en date du 22 Juin 2011, Madame Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, né le 13 Octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2) Suite à un déménagement, Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la Société, demeure désormais professionnellement à 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011094951/18.

(110106392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Inland Cargo-Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 161.700.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1) Frau Vicky BAUWENS, Selbständige, wohnhaft in B-8000 Brügge, Sint-Pieterskaai, 74.

2.- Die Aktiengesellschaft INTRALINE S.A., mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 152.541,

hier vertreten durch Frau Vicky BAUWENS, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 17. Juni 2011,

welche Vollmacht, von der Komparentin und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Inland Cargo-Line S.A..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Stadtbredimus.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausübung der Binnenschifffahrt jeder Art.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Ausserdem kann die Gesellschaft alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art ausüben, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEIUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 32.000,-), eingeteilt in drei hundert zwanzig (320) Aktien mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), welche in voller Höhe eingezahlt sind.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Das (die) erste(n) delegierte(n) Verwaltungsratsmitglied(er) darf (dürfen) anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift;
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, darunter obligatorisch die des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, falls ein solcher genannt ist;
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915

über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Aktien wurden gezeichnet wie folgt:

1) Die Gesellschaft INTRALINE S.A., vorgeannt, zwei hundert achtundachtzig Aktien	288
2) Frau Vicky BAUWENS, vorgeannt, zweiunddreissig Aktien	<u>32</u>
Total: drei hundert zwanzig Aktien	320

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von ZWEIUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 32.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Erklärung

Die Kompartmenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.
- 2) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfindet, werden ernannt:

- Herr P. Alfons BAUWENS, Selbständiger, wohnhaft in B-8000 Brügge, Sint-Pieterskaai 74.
- Frau Vicky BAUWENS, Selbständige, wohnhaft in B-8000 Brügge, Sint-Pieterskaai 74.
- Frau Evelien MACLEANEN, Juristin, wohnhaft in L-5401 Ahn, 5, route du Vin.

- 3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

Die Gesellschaft EWA Révision S.A., mit Sitz in L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der B 38.937.

4) Die Generalversammlung beschliesst Herrn P. Alfons BAUWENS, vorgeannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: V. BAUWENS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 juin 2011. Relation: ECH/2011/1037. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé) : J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 29. Juni 2011.

Référence de publication: 2011089123/195.

(110100416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

General Oriental (Services) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.366.

—
Extrait de la résolution prise lors de la résolution circulaire du conseil d'administration du 20 juin 2011

1. Est nommé président du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Constantin PAPADIMITRIOU, Monsieur David COWLING, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à c/o General Oriental Investments SA, Place des Florentins 1, CH-1204 Genève.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

2. Est nommée vice-président du conseil d'administration Madame Luce GENDRY, associée, demeurant professionnellement à c/o Rothschild & Cie, 23 bis Avenue de Messine, F-75008 Paris.

La durée de sa vice-présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095316/21.

(110108427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.176.

—
EXTRAIT

1) Suite aux décisions prises par l'associé unique en date du 22 Juin 2011, Madame Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, né le 13 Octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2) Suite à un déménagement, Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la Société, demeure désormais professionnellement à 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011094953/18.

(110106372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Abbott South Africa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.000.001,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.173.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} décembre 2010, l'associé unique de la Société, Abbott Laboratories, a transféré ses parts sociales détenues dans la Société à Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg de sorte que Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. détient l'intégralité des 7.000 (sept mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.

Il en résulte que l'actionnariat unique de la Société est composé désormais de Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011095691/20.

(110108109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Fund Solutions SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 154.626.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Fund Solutions GP Sàrl

Représentée par Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2011095043/14.

(110107284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Westendam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 147.883.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011094899/13.

(110106908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Wetex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 18.128.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094900/10.

(110106998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

WISAG Service Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094901/11.

(110106850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Banque BCP, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 7.648.

L'an deux mille onze, le vingt et un juin,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.
S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de BANQUE BCP, S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8070 Bertrange, Op Bourmicht, 5, rue des Mérovingiens, constituée suivant acte notarié en date du 3 juillet 1967, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 106 du 26 juillet 1967, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.648 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1841 du 23 septembre 2009.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Serge TONDU, président du directoire, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, Op Bourmicht, 5, rue des Mérovingiens,
qui désigne comme secrétaire Monsieur Antonio MOTA, membre du directoire, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, Op Bourmicht, 5, rue des Mérovingiens.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Patrick OLIVE, membre du directoire, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, Op Bourmicht, 5, rue des Mérovingiens.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social par distribution de dividendes sous forme d'actions;
2. Transfert du siège social de la Société;
3. Modifications subséquentes des 1^{er} alinéas des articles 4 et 5 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que sur les cinquante mille (50.000) actions représentant l'intégralité du capital social, cinquante mille (50.000) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibérée, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, divisées en quarante mille cinquante (40.050) actions de la Classe A et neuf mille neuf cent cinquante (9.950) actions de la Classe B, à treize millions sept cent cinquante mille euros (EUR 13.750.000,-) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, divisées en quatre mille cinq (4 005) actions de la Classe A et neuf cent quatre-vingt-quinze (995) actions de la Classe B attribuées aux actionnaires actuels de la Société au pro rata de leur participation et par incorporation de bénéfices à due concurrence.

L'existence des fonds ayant servi à l'augmentation de capital ci-dessus a été démontrée au notaire soussigné par un rapport d'examen limité sur les informations financières intermédiaires établi par KPMG Audit en date du 26 avril 2011.

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de treize millions sept cent cinquante mille euros (EUR 13.750.000,-), représenté par cinquante-cinq mille (55.000) Actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-)

chacune, divisées en quarante-quatre mille cinquante-cinq (44.055) Actions de la Classe A et dix mille neuf cent quarante-cinq (10.945) Actions de la Classe B.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de prendre de décision quant au transfert du siège social de la Société. En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société reste inchangé.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. TONDU, A. MOTA, P. OLIVE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2011. LAC/2011 /28539. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011095723/74.

(110107674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Yams S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094904/11.

(110106635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Zare-Schlass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8388 Koerich, 33, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 73.536.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011094905/13.

(110106599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Compagnie Privée de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 59.218.

Suite aux résolutions prises par les membres du conseil d'administration en date du 22 juin 2011, il a été décidé de transférer l'adresse de la Société du 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour COMPAGNIE PRIVÉE DE L'ÉTOILE S.A.

S.T. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2011094949/15.

(110106322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Eiffel Investment Group Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. LDIG (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.523.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Louis Dreyfus Investment Group B.V., a private limited liability company incorporated and existing under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, The Netherlands, and office address at Zuidplein 208, WTC H-25 1077 XV Amsterdam, The Netherlands, registered with the trade register of the chamber of commerce of Amsterdam under number 24438957, holder of 125.000 shares of the Company,

here represented by Mr. Jan Carel KINGMA, in his capacity as Managing Director of Louis Dreyfus Investment Group BV, residing in the Netherlands.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of LDIG (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 157523, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, on November 25th 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 270 of February 9th 2011, (the Company).

II. That the 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares of the Company having a par value of 1.-EUR (one euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partner represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the company into Eiffel Investment Group SARL and consequently amends article 1 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Eiffel Investment Group SARL (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law) and chapter 14 of the law dated December 20, 2002 relating to undertakings for collective investments, as may be amended (the 2002 Law), as well as by these articles of association (the Articles)."

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 950.-EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Louis Dreyfus Investment Group B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon la législation Néerlandaise (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social officiel à Amsterdam, Pays-Bas et son établissement principal à Zuidplein 208, WTC H-25 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 24438957; propriétaire de 125.000 parts sociales de la Société, ici représentée par Monsieur Jan Carel KINGMA, en sa qualité de directeur de Louis Dreyfus Investment Group BV, résidant professionnellement aux Pays-Bas.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée LDIG (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157523, constituée suivant un acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 9 février 2011 (la Société).

II. Que les 125.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1.-EUR (un euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associée représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Associée unique décide de changer la dénomination de la société en Eiffel Investment Group SARL et en conséquence modifie l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de Eiffel Investment Group SARL (la Société), qui sera soumise à la législation luxembourgeoise et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), ainsi que le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif tel que modifiée (la Loi de 2002) ainsi qu'à ces statuts (les Statuts).

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30523. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098493/90.

(110111352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

360 Family Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.446.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094906/9.

(110106899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

4Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 132.758.

Il résulte de différentes cessions de parts sociales, acceptées à l'unanimité des associés que la répartition des parts sociales se compose comme suit:

1) M. Pol DAEMS, domicilié à Schoos	50 parts
2) M. Paul WAGNER, domicilié à Medernach	25 parts
3) M. Olivier KLEIN, domicilié à Belvaux	25 parts

Walferdange, le 06 juillet 2011.

Pour 4COM, S.à r.l.

P. DAEMS

Associé gérant

Référence de publication: 2011094908/16.

(110106523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Amundi Money Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.478.

Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil D'Administration du 1^{er} juin 2011

En date du 1^{er} juin 2011, le Conseil d'Administration de la Société mentionnée ci-dessus, a décidé:

- Prenant acte de la démission de Monsieur Frédéric Cruzel de son poste d'administrateur avec effet au 27 avril 2011, de ne pas procéder ce jour à une cooptation, en ce qui concerne le poste d'Administrateur laissé vacant.

Fait à Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le conseil d'administration

Giorgio GRETTER

Directeur Général

Référence de publication: 2011095005/16.

(110107113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 233.300.080,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 18 février 2010, a décidé de nommer STEICHEN Alain résidant professionnellement au 22/24 Rive de Clausen, L-2165 Luxembourg, comme gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 10 février 2011, composé comme suit:

- GÖTZ Nicole, gérant A
- STEICHEN Alain, gérant A
- HUBER Michael, gérant B
- EZERSKY Peter, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Seema S.à r.l.

Nicole Götz

Gérant A

Référence de publication: 2011095904/20.

(110107955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Stugalux Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 34.563.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STUGALUX CONSTRUCTION S.A., avec siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 46 du 5 février 1991, modifiée suivant résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires sous seing privée du 11 juin 2001, portant notamment conversion du capital en euros, dont le procès-verbal a été publié par extrait au Mémorial C, numéro 108 du 21 janvier 2002, et modifiée suivant acte portant notamment transfert du siège social et refonte étendue de statuts, reçu par le notaire instrumentant en date du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C, numéro 810 du 22 avril 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.563.

Bureau

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures et Monsieur Joël SCHONS, salarié, demeurant à L-5470 Wellenstein, 20, rue de Mondorf, est élu Président de l'assemblée.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe HOELTGEN, salarié, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'Assemblée des actionnaires désigne comme scrutateurs, Monsieur Patrick MOES, salarié, demeurant à L-8064 Bertrange, 30, Cité Millewée et Madame Sylvie SCHEER, salariée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau, les représentants des actionnaires et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital à concurrence de 2.375.000,- € (deux millions trois cent soixante-quinze mille euros) afin de le porter du montant actuel de 125.000,- € (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 100 (cent) actions ayant une valeur nominale de 1.250,- € (mille deux cent cinquante euros) chacune, à un montant de 2.500.000,- € (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 100 (cent) actions ayant une valeur nominale de 25.000,- € (vingt-cinq mille euros) chacune, par l'incorporation de résultats reportés disponibles à concurrence de 2.375.000,- € (deux millions trois cent soixante-quinze mille euros).

2) Insertion dans l'article 4 des statuts concernant l'objet social

a) des mots «et les activités connexes et accessoires s'y rapportant» dans le premier paragraphe pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, la conception et la réalisation de constructions sous forme d'entreprise générale et les activités connexes et accessoires s'y rapportant, la réalisation de travaux de transformation de toutes sortes, l'achat et la vente d'articles se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus.»

b) d'un nouveau deuxième paragraphe avec la teneur suivante:

«En outre, la Société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, la promotion, l'administration, la mise en valeur, la prise et la dation en location d'immeubles bâtis ou non, pour son compte ou compte d'autrui, ainsi qu'une exploitation d'une agence immobilière.»

3) Modification des articles 4 et 5 des statuts de la société pour les mettre en concordance avec les décisions prises en vertu des points précédents.

4) Divers.

II.- Il existe actuellement 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 1.250,-€ (mille deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées représentant l'intégralité du capital social de la société de 125.000,- € (cent vingt-cinq mille euros).

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par les scrutateurs, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de 2.375.000,- € (deux millions trois cent soixante-quinze mille euros) afin de le porter du montant actuel de 125.000,- € (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 100 (cent) actions ayant une valeur nominale de 1.250,- € (mille deux cent cinquante euros) chacune, à un montant de 2.500.000,- € (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 100 (cent) actions ayant une valeur nominale de 25.000,- € (vingt-cinq mille euros) chacune, par l'incorporation de résultats reportés disponibles à concurrence de 2.375.000,- € (deux millions trois cent soixante-quinze mille euros), à prélever sur les bénéfices reportés de la société.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence des bénéfices reportés suffisants, par le bilan au 31 décembre 2010, approuvé par l'assemblée générale annuelle en date du 14 juin 2011, de sorte que les bénéfices reportés sont toujours disponibles pour être incorporés au capital social.

Lesquelles pièces, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées à la présente minute avec laquelle elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans l'article 4 concernant l'objet social les mots «et les activités connexes et accessoires s'y rapportant» dans le premier paragraphe pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, la conception et la réalisation de constructions sous forme d'entreprise générale et les activités connexes et accessoires s'y rapportant, la réalisation de travaux de transformation de toutes sortes, l'achat et la vente d'articles se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus.»

et un nouveau deuxième paragraphe avec la teneur suivante:

«En outre, la Société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, la promotion, l'administration, la mise en valeur, la prise et la dation en location d'immeubles bâtis ou non, pour son compte ou compte d'autrui, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.».

Troisième résolution

Suite aux décisions prises ci-avant, l'assemblée décide de modifier les articles 4 et 5 des statuts de la société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, la conception et la réalisation de constructions sous forme d'entreprise générale et les activités connexes et accessoires s'y rapportant, la réalisation de travaux de transformation de toutes sortes, l'achat et la vente d'articles se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus.

En outre, la Société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, la promotion, l'administration, la mise en valeur, la prise et la dation en location d'immeubles bâtis ou non, pour son compte ou compte d'autrui, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux Sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes Sociétés faisant partie du même groupe de Sociétés que la Société.

La Société pourra également avoir pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute Société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à 2.500.000,- € (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 25.000,- € (vingt-cinq mille euros) chacune.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives».

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à 3.000,- € (trois mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président a clôturé l'assemblée.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Joël SCHONS, Christophe HOELTGEN, Patrick MOES, Sylvie SCHEER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2011. Relation: LAC/2011/29876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juillet 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011094214/137.

(110105669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

GameStop Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.900,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 109.998.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 4 mai 2011

En date du 4 mai 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Galya Mezentsseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de classe A de la Société avec effet au 4 mai 2011;

- de nommer Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil en Belgique, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 4 mai 2011;

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Mlle. Christel DAMASO

Mr. Philippe van den AVENNE

Gérant de classe B:

Mr. Michael L. NICHOLS

Mr. Michael K. MAULER

Mr. Robert A. LLOYD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098351/25.

(110111423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Ateliers VVYNGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 128.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 juin 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011094921/13.

(110104664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Merlin 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 41, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 161.728.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Reiner LEHNERT, Fliesenlegermeister, geboren in Saarlouis (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Februar 1965, wohnhaft in L-5440 Remerschen, 41, route du Vin.

2) Herr Herbert BUCHBERGER, Prüflingenieur (Statik), geboren in Pirmasens (Bundesrepublik Deutschland), am 5. Dezember 1960, wohnhaft in L-5440 Remerschen, 41, route du Vin.

3) Herr Danny BOESEN, Maurermeister, geboren in Merzig (Bundesrepublik Deutschland), am 29. Januar 1982, wohnhaft in L-5441 Remerschen, 14a, Simengseck.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "MERLIN 1 S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die Statuten"), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen (Großherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Immobilien auf eigene Rechnung, im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland, sowie sämtliche Geschäfte, welche im Zusammenhang mit Immobilien, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptgesellschaftszweck der Ankauf, die Entwicklung, der Vertrieb, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilien sind, stehen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Gegenstand der Gesellschaft sind weiterhin alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend fünfhundert Euro (31.500,- EUR), eingeteilt in dreihundertfünfzehn (315) Aktien von jeweils hundert Euro (100,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden aus auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am zweiten Donnerstag des Monats Juni um 10.00 Uhr am Geschäftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung einhalten.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.
- 3) Ausnahmsweise können der erste Vorsitzende sowie der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1) Herr Reiner LEHNERT, vorgeannt, hundertfünf Aktien,	105
2) Herr Herbert BUCHBERGER, vorgeannt, hundertfünf Aktien,	105
3) Herr Danny BOESEN, vorgeannt, hundertfünf Aktien	<u>105</u>
Total: dreihundertfünfzehn Aktien,	315

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz in bar eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreißig-tausend fünfhundert Euro (31.500,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5441 Remerschen, 41, route du Vin.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3) und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Reiner LEHNERT, Fliesenlegermeister, geboren in Saarlouis (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Februar 1965, wohnhaft in L-5440 Remerschen, 41, route du Vin.

b) Herr Herbert BUCHBERGER, Prüfenieur (Statik), geboren in Pirmasens (Bundesrepublik Deutschland), am 5. Dezember 1960, wohnhaft in L-5440 Remerschen, 41, route du Vin.

c) Herr Danny BOESEN, Maurermeister, geboren in Merzig (Bundesrepublik Deutschland), am 29. Januar 1982, wohnhaft in L-5441 Remerschen, 14a, Simengseck.

4. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 33849, wird zum Kommissar ernannt.

5. Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herr Reiner LEHNERT, vorgeannt, zum:

- Vorsitzenden des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft in allen Umständen rechtmäßig durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

6. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2016.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vertreter der erschienenen Parteien, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: R. LEHNERT, H. BUCHBERGER, D. BOESEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29066. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089894/169.

(110101089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Alfimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9657 Harlange, 16, rue Delt.

R.C.S. Luxembourg B 96.163.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société anonyme ALFIMMO S.A., établie et ayant son siège social à L-9657 HARLANGE, 16, rue Delt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 96163.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Georges SINNER, avocat, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Georges SINNER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011094931/22.

(110106038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

GameStop Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.250,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 142.917.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 4 mai 2011

En date du 4 mai 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de classe A de la Société avec effet au 4 mai 2011;

- de nommer Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil en Belgique, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 4 mai 2011;

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Mlle. Christel DAMASO

Mr. Philippe van den AVENNE

Gérant de classe B:

Mr. Michael L. NICHOLS

Mr. Michael K. MAULER

Mr. Robert A. LLOYD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098352/25.

(110111424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Arkiris Capital Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.602.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, here represented by Christelle FERRY, employee, residing professional in Luxembourg, by virtue of a proxy established in Luxembourg on the sixteenth of June 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th of August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and

patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Arkiris Capital Finance S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the participants at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The one hundred (100) share quotas have been subscribed by “LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.”, prementionned, as represented, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2011.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one nine hundred Euro (900.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one (1) manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the RCS Luxembourg under number B 37.974.

2) The duration of his mandate is unlimited and he has the power to bind the company by his sole signature.

3) The registered office of the company is in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, ici représentée par Madame Christelle FERRY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration délivrée à Luxembourg le 16 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d’une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s’intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Arkiris Capital Finance S.à r.l.”.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les gérants, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prémentionnée, telle que représentée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, qui est l'associée unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Décisions de l'associée unique

1. La société est administrée par un (1) gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 37.974.

2. La durée du mandat du gérant unique est illimitée et la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FERRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011 LAC/2011/28195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086493/214.

(110097278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 11.756.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 19 mai 2011

En date du 19 mai 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat de KPMG Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à l'adresse suivante: 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2013:

* Monsieur Dominik MÜNCHBACH, né le 11 octobre 1970 à Speyer, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 53, Bahnhofstraße, CH-8070 Zürich, Suisse;

* Monsieur Christian SCHÄRER, né le 25 octobre 1967 à Aarau, Suisse, ayant comme adresse professionnelle: 5, Kalanderplatz., CH-8070 Zürich, Suisse; et

* Monsieur Theis Karlheinz WENKE, né le 20 février 1970 à Wilhelmshaven, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 231, Uetlibergstraße, CH-8070 Zürich, Suisse.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hans-Ulrich HUGLI

- Monsieur Michael RUDIGER
- Monsieur Daniel Robert WENGER
- Monsieur Beat SPUHLER
- Monsieur Christoph MAUCHLE
- Monsieur Andreas BRANDT
- Monsieur Hervé DE MONTLIVAUT
- Monsieur Dominik MUNCHBACH
- Monsieur Christian SCHARER
- Monsieur Theis Karlheinz WENKE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011098262/37.

(110111876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Ateliers VYNGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 128.105.

L'an deux mil onze, le six juin

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Ateliers VYNGLA S.A., avec siège social à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hesperange, en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1405 du 10 juillet 2007, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 128.105.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe WINKIN, demeurant à B-6600 Bastogne, 52, Rachamps,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Nino VOLANTE, demeurant à B-4432 Alleur, 21, clos des Bouleaux L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves PIRONT, demeurant à B-4960 Ligneuville, 32, Grand Rue Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Augmentation du capital à concurrence de TRENTE MILLE EUROS (30.000,- EUR) pour le porter de CINQUANTE-TROIS MILLE EUROS (53.000,- EUR) à QUATRE-VINGT-TROIS MILLE EUROS (83.000,- EUR) par apport en numéraire du nouvel actionnaire, avec création d'actions nouvelles;

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts suite à la résolution qui précède;

3. Nomination d'un nouvel administrateur.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de TRENTE MILLE EUROS (30.000,- EUR) pour le porter de CINQUANTE TROIS MILLE EUROS (53.000,- EUR) à QUATRE-VINGT-TROIS MILLE EUROS (83.000,- EUR) par un apport un numéraire entièrement libéré par le nouvel actionnaire. Les actionnaires renoncent à leur droit de préférence.

97521

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre d'actions pour le porter à NEUF CENTS (900,-) sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-trois mille euros (83.000,- EUR) divisé en neuf cents (900) actions sans désignation de valeur nominale".

Quatrième résolution

L'assemblée nomme un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Philippe WINKIN, né à Bastogne (B) le 1^{er} janvier 1965, demeurant à B-6600 Bastogne, 52, Rachamps, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2016. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850,- EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: Ph. Winkin, N. Volante, Y. Piron, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 8 juin 2011 - WIL/2011/443 - Reçu soixante-quinze euros (75 €,-).

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 15 juin 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011094920/64.

(110104656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

ALS Holdings (US), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.088.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juin 2011.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2011094933/12.

(110106223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

An Schmatten S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 128.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094934/10.

(110106206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Central Park SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.224.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire tenue à Luxembourg en date du 20 mai 2011 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Madame Sylvie Fasquel a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 20 mai 2011;
2. Madame Martine Gerber Lemaire, née le 19 juillet 1965 à Saint-Dié, France, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée nouvel administrateur de la Société avec effet au 20 mai 2011 et ce, pour une période de six ans;
3. Madame Annette Fey a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 20 mai 2011 et;
4. Monsieur Monsieur Frédéric Feyten, né le 2 juillet 1966 à Bonheiden, Belgique, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur de la Société avec effet au 20 mai 2011 et ce, pour une période de six ans;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094941/22.

(110106284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Gullivers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 140.688,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.142.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GULLIVERS JERSEY 3 LIMITED, a company existing under the laws of Jersey, with registered office at JE49WG St. Helier, Don Street, Whiteley Chambers, Jersey, Channel Islands and registered with the Trade Register of St. Helier under number 89731,

all duly represented by Orane Mikolajayk, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 December 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Gullivers Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number B107142, incorporated pursuant to a deed of Me. Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 23 March 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 790 of 6 August 2005.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert, with immediate effect, the share capital of the Company from its current currency expressed in British Pounds into United States Dollars at the exchange rate displayed on the website of OANDA on 15 December 2010 at 4:15 pm (CET), according to which one British Pound (GBP 1.-) is the equivalent of one point fifty-six thirty-two United States Dollars (USD 1.5632), so as to bring the capital of the Company from its current amount of ninety thousand British Pounds (GBP 90,000) to one hundred forty thousand six hundred eighty-eight United States Dollars (USD 140,688).

The sole shareholder subsequently resolves to convert the par value per share from eighteen British Pounds (GBP 18.-) into one United States Dollar (USD 1) so that the share capital of the Company is represented by one hundred forty thousand six hundred eighty-eight (140,688) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, which are all held by the sole shareholder.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred forty thousand six hundred eighty-eight United States Dollars (USD 140,688), represented by one hundred forty thousand six hundred eighty-eight (140,688) shares with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each"

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (€ 1,000.-)

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

GULLIVERS JERSEY 3 LIMITED, une société existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au JE49WG St. Helier, Don Street, Whiteley Chambers, Jersey, Iles Anglo-Normandes et enregistrée auprès du registre de commerce de St. Héliér sous le numéro 89731,

ici représentée par Mlle Orane Mikolajayk, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de Gullivers Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés du Luxembourg sous le numéro B107142, constituée par acte notarié de Me. Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, du 23 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 790 du 6 août 2005.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en livres sterling en dollar américains au taux de change montré sur le site internet de OANDA le 15 décembre 2010 à 16h30 (HEC), selon lequel une livre sterling (GBP 1,-) équivaut à un point cinquante-six trente-deux, afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille livres sterling (GBP 90.000,-) à un montant de cent quarante mille six cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 140.688,-).

L'actionnaire unique décide de convertir la valeur nominale par part sociale d'un montant de dix-huit livres sterling (GBP 18,-) à un montant d'un dollar américain (USD 1,-) afin que le capital social soit représenté par cent quarante mille six cent quatre-vingt-huit (140.688) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune détenues par l'actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'associée unique décide en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quarante mille six cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 140.688,-), représenté par cent quarante mille six cent quatre-vingt-huit (140.688) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme d'environ mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: Mikolajyk, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011096872/94.

(110109916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Baobab Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.020.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2011094939/12.

(110106224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Bluespace Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.512.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juin 2011.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2011094940/12.

(110106226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Repc 30 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 738.110,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.330.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité' d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité' d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité' d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)

- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011100741/30.

(110114079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

COPLA - Consortium de Placements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 27.838.

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COPLA - CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A." (numéro d'identité 2010 22 47 117), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 27.838, constituée sous la forme d'une société anonyme holding suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 28 mars 1988, publié au Mémorial C, numéro 172 du 24 juin 1988 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 893 du 4 mai 2011, ledit acte contenant notamment adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Ajout à l'article 5 des statuts d'un dernier alinéa ayant la teneur suivante:

«En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.»

2) Insertion à l'article 6 des statuts de la société d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»

3) Modification de l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.»

4) Insertion dans les statuts d'un nouvel article 12 ayant la teneur suivante: «Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses

obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.»

5) Renumerotation subséquente des actuels articles 12 à 17 des statuts qui deviendront désormais les articles 13 à 18.

6) Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 6 juin 2011 et modifications subséquentes des statuts.

7) Acceptation des démissions en date du 6 juin 2011 des administrateurs actuellement en fonction et décharge.

8) Nomination des administrateurs. Sont nommées avec effet au 6 juin 2011 et avec mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2016:

- A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée
- Madame Ingrid HOOLANTS
- TAXIOMA s.à r.l.

9) Acceptation de la démission, en date du 6 juin 2011, du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge.

10) Nomination du commissaire aux comptes. Est nommé avec effet au 6 juin 2011 et avec mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2016:

Monsieur Paul JANSSENS.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 5 des statuts de la société un dernier alinéa ayant la teneur suivante:

«En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 6 des statuts de la société un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 12 ayant la teneur suivante:

« **Art. 12.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de

toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.»

Cinquième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de renuméroter les actuels articles 12 à 17 des statuts qui deviendront désormais les articles 13 à 18.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 6 juin 2011 et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 et le 2^{ème} alinéa de l'article 13 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Strassen.»

« **Art. 13. 2^{ème} alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Strassen, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième mardi du mois d'avril à 14.30 heures.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Jacques CLAEYS, Sébastien ANDRE et Massimo RASHELLA comme administrateurs, à compter du 6 juin 2011 et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 6 juin 2011:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2016.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable et réviseur d'entreprises, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société à responsabilité limitée «COMCOLUX S.à r.l.» comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 6 juin 2011 et de lui donner décharge de sa fonction.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 6 juin 2011.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 juin 2011. Relation: CAP/2011/2199. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011088701/161.

(110098963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

GameStop Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.655.968,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 142.918.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 4 mai 2011

En date du 4 mai 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de classe A de la Société avec effet au 4 mai 2011;

- de nommer Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil en Belgique, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 4 mai 2011;

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Mlle. Christel DAMASO

Mr. Philippe van den AVENNE

Gérant de classe B:

Mr. Michael L. NICHOLS

Mr. Michael K. MAULER

Mr. Robert A. LLOYD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098353/25.

(110111422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

FDV II Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.480.

—
In the year two thousand and eleven, on the eighth day of June.

before us Me Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FDV II Venture, a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 28 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 873 of 27 August 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-101.480 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, on 23 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2427 on 11 November 2010.

The meeting was declared open at 10:00 a.m. and was presided by Mr. Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (France).

The chairman appointed Mr Guy DECKER, employee, residing in Gosseldange, as secretary of the Meeting.

Ms Nicole Hoffmann, employee, residing professionally in Luxembourg is elected as scrutineer by the Meeting.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 17 May 2011:

A copy of such convening notices has been given to the bureau of the meeting

II. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To extend the duration of the Company from its current limited duration of seven (7) years. The current Articles of Association mention that the duration of the Company may be extended for up to two successive periods of one (1) year each, we propose to restate article 4 of the Articles of Association of the Company as follows:

“ **Art. 4. Duration.** The Company is formed for a limited duration of eight (8) years since its incorporation. The duration of the Company may be extended for a period of one year (1) by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.”

2. To restate article 15, fourth paragraph, item C, of the Articles of Association of the Company as follows:

“ **Art. 15. Investment Committee – Advisory Committee (item C).** ...

The Advisory Committee has to be consulted by the Board of Directors on ...

(C) any proposal to liquidate the Company.”

3. Miscellaneous.

III. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the Meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

IV. It appears from the said attendance list that out of the issued share capital of the Company all 226,664 class A shares are represented and that out of the 3,318,531 issued class B shares 3,068,390 class B shares are represented at the Meeting. The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being represented at the Meeting.

V. The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to extend the duration of the Company from its current limited duration of seven (7) years and resolved to restate article 4 of the Articles of Association of the Company as follows:

“ **Art. 4. Duration.** The Company is formed for a limited duration of eight (8) years since its incorporation. The duration of the Company may be extended for a period of one year (1) by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.”

Voting in favour: 226,664 class A shares and 3,068,390 class B shares

Voting against: nil

Abstaining: nil

Second resolution

The Meeting resolved to restate article 15, fourth paragraph, item C, of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 15. Investment Committee – Advisory Committee (fourth paragraph, item C).** ...

The Advisory Committee has to be consulted by the Board of Directors on ...

(C) any proposal to liquidate the Company.”

Voting in favour: 226,664 class A shares and 3,068,390 class B shares

Voting against: nil

Abstaining: nil

Nothing else being on the agenda, the meeting is terminated at 10.30 a.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin,

par-devant nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FDV II Venture, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 873 du 27 août 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-101.480 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 23 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2427, en date du 11 novembre 2010.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10:00 heures sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, domicilié à Russange (F).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Nicole Hoffmann, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Que l'assemblée a été convoquée par lettre de convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 17 mai 2011.

Une copie de ces lettres de convocation a été déposée auprès du bureau de l'assemblée.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Prorogation de la durée de la Société étant actuellement de sept (7) ans. Les statuts actuels indiquant que la durée de la Société pourra être prorogée deux fois pour une période d'une année chacune, nous proposons la modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée de huit (8) ans prenant cours le jour de sa constitution. La durée de la Société pourra être prorogée pour une période d'une (1) année par décision des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, suivant les dispositions légales relatives à la modification des présents Statuts.»

2. Modification de l'article 15, quatrième paragraphe, point C, des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 15. Comité des Investissement - Comité Consultatif (quatrième paragraphe, point C).** Le Comité Consultatif sera consulté par le Conseil d'Administration sur

(C) toute proposition de liquider la Société.»

3. Divers.

III. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

IV. Il résulte de cette liste de présence que sur l'intégralité du capital social émis, toutes les 226.664 actions de la classe A sont représentées et que sur les 3.318.531 actions émis de la classe B, 3.068.390 actions de la classe B sont représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant représentés à l'Assemblée.

IV. L'Assemblée, après avoir dûment pris connaissance des explications faites par le Président, a ensuite adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

« **Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée de huit (8) ans prenant cours le jour de sa constitution. La durée de la Société pourra être prorogée pour une période d'une (1) année par décision des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, suivant les dispositions légales relatives à la modification des présents Statuts.»

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: 226.664 actions de classe A et 3.068.390 actions de classe B

Votes contre: aucun

Abstentions: aucune

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 15, quatrième paragraphe, point C, des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 15. Comité des Investissement - Comité Consultatif (quatrième paragraphe, point C).**

...

Le Comité Consultatif sera consulté par le Conseil d'Administration sur (C) toute proposition de liquider la Société.»

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: 226.664 actions de classe A et 3.068.390 actions de classe B

Votes contre: aucun

Abstentions: aucune

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à neuf cents euros (EUR 900).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Nezar, G. Decker, N. Hoffmann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26429. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092663/158.

(110104411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Aron Gestion et Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.120.

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de ARON GESTION ET FINANCES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.120, constituée par acte de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2518 du 19 novembre 2010 (la Société). Les statuts de la société n'ont pas changé depuis.

A comparu:

Monsieur Arnaud SCREVE, directeur de sociétés, né à Tourcoing (France) le 28 octobre 1961, demeurant à F-85540 St Cyr en Talmondais, Château de la Court d'Aron, 3, rue d'Aron.

La comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 320 (trois cent vingt) actions, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 58.000 (cinquante-huit mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, à EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille euros) par l'émission de 580 (cinq cent quatre-vingt) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

3. Décision relative à la souscription et à la libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 2.ci-dessus;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société pour refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnée à tout avocat ou employé de l'étude Lorang et Wingerter de procéder, au nom de la société, à l'enregistrement, au registre des actionnaires de la Société, des actions nouvellement émises;

6. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme correctes par l'Assemblée, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations, l'actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui fut communiquée à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 58.000 (cinquante-huit mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, au montant de EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille euros) par l'émission de 580 (cinq cent quatre-vingts) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Monsieur Arnaud SCREVE, précité, déclare qu'il souscrit à 580 (cinq cent quatre-vingts) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes et les libère intégralement par un apport en nature de 76 (soixante-seize) parts sociales ayant une valeur nominale d'EUR 100 (Cent Euros) (les parts sociales ARON PROMOTION S.A.R.L.) qu'il détient dans le capital social de ARON PROMOTION S.A.R.L., une société de droit français, ayant son siège social à F-85540 Saint Cyr en Talmondaise. La Cour d'Aron, constituée en date du 9 juin 2004, inscrite au Registre de Commerce de la Roche-sur-Yon sous le numéro B 478 783 038.

L'apport en nature des Actions à la Société, pour un montant total de EUR 58.000 (cinquante-huit mille euros) sera intégralement alloué au capital social.

En conformité avec l'article 26-1 et l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les Actions ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport préparé par la société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, avec siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 96.848, daté du 28 juin 2011, qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire de EUR 58 000,00 qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie pour un montant de EUR 58 000,00 représenté par 580 actions de la société Aron Gestion et Finances S.A. d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune.»

Arnaud SCREVE déclare:

- «1. qu'il est le propriétaire de l'apport des Parts Sociales effectué par lui;
2. qu'il a le pouvoir de disposer de l'apport des Parts Sociales effectué par lui;
3. que les Parts Sociales apportées ne sont pas grevées par un gage ou usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur cet apport, et que ledit apport n'est assujéti à aucune saisie possible;
4. qu'il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels un tiers quelconque pourrait être habilité à exiger que l'apport effectué par lui soit transféré à un tel tiers;
5. que les Parts Sociales apportées sont librement cessibles;
6. que toutes les formalités exigées au Luxembourg et en France en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées sur réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié du notaire exerçant à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.»

L'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est composé comme suit:

Arnaud SCREVE	900 actions
Total:	<u>900 actions</u>

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5, premier alinéa des Statuts relatif au capital social de la société afin de refléter les changements sus-indiqués et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et autorise tout avocat ou employé de L'Etude LORANG et WINGERTER de procéder, pour compte de la société, à l'inscription des actions nouvellement émises au registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Screve et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2011. LAC/2011/30059. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093478/104.

(110106221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

CEP III Investment 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.272.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

CEP III Investment 5 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094945/19.

(110106287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

CEP III IHP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.312.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

CEP III IHP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094946/19.

(110106274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Alvogen CEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Alvogen ServiceCo S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.682.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of June.

Before us Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Salt Investments ehf, a limited liability company incorporated under Icelandic law, with registered office in Austurstraeti 18, 101 Reykjavik, Iceland with registered number 410306-1740,

here represented by Mr. Alessandro Maiocchi, corporate officer, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, by virtue of a proxy given under private seal at Kopavogur, on June 7th, 2011,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company "Alvogen ServiceCo S.à r.l." (hereafter "the Company"), established and having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

incorporated under the name of "SALT Pharma S.à r.l." pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 18th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 466 of February 22nd, 2008, amended in "Alvogen ServiceCo S.à r.l." pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 4th, 2011, not yet published in the said Memorial C,

filed with the Register of Commerce and Companies' of Luxembourg under number B 135.682,

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred (100) Class A shares, one hundred (100) Class B shares, one hundred (100) Class C shares, one hundred (100) Class D shares, one hundred (100) Class E shares (collectively the «Shares»), having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

III. Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to change the corporate name of the Company into "Alvogen CEE S.à r.l.".

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to subsequently amend article 4 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

" **Art. 4. Name.** The Company will have the name of Alvogen CEE S.a r.l.."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration of the affiant

The affiant declares in the name and on behalf of the beneficial owners that the funds employed for payment of the share capital do not result from and that the object of the company will not trespass against the law of 12 November 2004 as amended, and certifies that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

Costs

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 970.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le neuf juin.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

- Salt Investments ehf, une société a responsabilité limitée du droit Islandais ayant son siège social à Austurstraeti 18, 101 Reykjavik, Islande, enregistrée sous le numéro 410306-1740,

ici représentée par Monsieur Alessandro Maiocchi, gestionnaire administratif, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Kopavogur, le 7 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Alvogen ServiceCo S.à r.l." (ci après «la Société»), établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

constituée sous la dénomination de "SALT Pharma S.à r.l." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.682, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 466 du 22 février 2008,

modifiée en "Alvogen ServiceCo S.à r.l." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mars 2011, non encore publié audit Mémorial C,

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de catégorie A, cent (100) parts sociales de catégorie B, cent (100) parts sociales de catégorie C, cent (100) parts sociales de catégorie D, cent (100) parts sociales de catégorie E, (collectivement les «parts sociales), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. Ensuite la seule associée, telle que représentée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société en "Alvogen CEE S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée DECIDE de modifier subséquemment l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société a pour nom Alvogen CEE S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration de la comparante

La comparante, par son représentant, déclare au nom et pour compte des bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 970,- €.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Maiocchi, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2011. Relation: LAC/2011/28357. Reçu soixante-quinze euros -75,00 €

Le Receveur (signé).

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le mardi 5 juillet 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011095698/107.

(110107799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

CEP III Pucchini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.501.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

CEP III Pucchini S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094947/19.

(110106335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

AXA Assurances Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.466.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2010

Démissions et nominations:

L'Assemblée Générale approuve la décision de cooptation comme administrateur de:

- M. François Robinet, adresse privée: avenue Alphand 5 à F-75016 Paris / France.

Décision prise par le Conseil d'administration en date du 2 octobre 2009, l'échéance de leur mandat est prévue à l'issue de l'assemblée générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2012.

L'Assemblée Générale acte la démission de son mandat de président et d'administrateur de Monsieur Alfred Bouckaert, démission intervenue en date du 26 mars 2010.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la sàrl PriceWaterhouseCoopers aux fonctions de réviseurs indépendants. Leurs fonctions prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2010.

Pour mentions aux fins de la publications au Mémorial, au Recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Claudine FRUTSAERT

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Référence de publication: 2011097484/23.

(110111039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.